

STÉPHANE ZÉKIAN



L'INVENTION DES CLASSIQUES

CNRS EDITIONS

Extrait de la publication

Présentation de l'éditeur



Le « siècle de Louis XIV » existe-t-il ?

Le « Siècle de Louis XIV » s'est imposé dans notre mémoire collective comme celui des classiques par excellence. Mais quel fut le prix de cette consécration ? Qu'a-t-on fait dire aux classiques ? Pourquoi a-t-on dressé leur héritage contre celui des Lumières ? Sous quelles bannières ont-ils été enrôlés ?

En répondant à ces questions, l'auteur retrace les grandes manœuvres, au lendemain de la Révolution, autour d'une tradition littéraire semée de malentendus et de distorsions. Héritiers des Lumières et apôtres de la reconquête catholique s'affrontent violemment, mais tous revendiquent la référence aux classiques. S'engage alors une guerre des mémoires dont nous ne sommes peut-être pas sortis. À leur corpus défendant, on verra ainsi Corneille, La Fontaine, Madame de Sévigné, Molière ou La Bruyère intervenir dans les débats politiques de la France post-révolutionnaire, Racine érigé en chantre des valeurs familiales, Rotrou enrôlé au service de la propagande napoléonienne ou encore le duel entre Fénelon et Bossuet se poursuivre dans les débats parlementaires de la Restauration.

À qui appartiennent les classiques ? Oscillant entre la légende et l'histoire, leur vie posthume constitue une projection des passions françaises. Elle attise, dès le XIX^e siècle, les controverses sur l'identité nationale.

Agrégé de Lettres modernes, Stéphane Zékian est chargé de recherches au CNRS. Ses travaux portent sur la représentation de la France comme nation littéraire.

L'invention des classiques

Stéphane Zékian

L'invention des classiques

Le « siècle de Louis XIV »
existe-t-il ?

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Extrait de la publication

À la mémoire de
Ghazar et Yersa Novoyan

Introduction

« Le plaisir ou l'ennui causé à un lecteur de 1912 par un livre écrit en 1612 est presque un pur hasard. Je veux dire qu'il y entre des conditions si nouvelles en nombre si grand que l'auteur de 1612 le plus profond, le plus fin, le plus juste n'aurait pu en avoir le moindre soupçon. La gloire d'aujourd'hui dore les œuvres du passé avec la même intelligence qu'un incendie ou un ver dans une bibliothèque en mettent à détruire ceci ou cela. »

Paul Valéry
Œuvres, Gallimard, 1960, t. 2, p. 632.

« Mais ce qui semble plus incompréhensible à mesure qu'on y réfléchit, c'est que, les choses étant ce qu'elles sont, l'on élève des monuments précisément aux grands hommes. Ne serait-ce pas une perfidie calculée ? Comme on ne peut plus leur nuire dans leur vie, on les précipite, une pierre commémorative au cou, au fond de l'océan de l'oubli. »

Robert Musil
Œuvres pré-posthumes, trad. Ph. Jaccottet,
Le Seuil, 1965, p. 83.

Notre mémoire a besoin de béquilles pour faire ses devoirs. La manie des chiffres ronds lui tient lieu de méthode. À voir la ponctualité des appels à célébrer en cadence, tout indique que la mode des commémorations a encore de beaux jours devant elle. Ainsi le hasard d'hier prend-il aujourd'hui des airs solennels, au point de fixer avec autorité l'agenda de nos souvenirs. Les écrivains classiques ne dérogent pas à la nouvelle règle d'or du souvenir à heure fixe. Comme le notait déjà Giuseppe Pontiggia, eux aussi « redeviennent actuels au rythme régulier des anniversaires¹ ». Et le romancier d'ajouter qu'à chaque nouvelle commémoration, « on se quitte sur la conclusion suivante : le classique est l'écrivain qui nous est le plus proche. Et on n'en parle plus jusqu'à l'année suivante. » Cette discipline

NB : en l'absence d'autre indication, le lieu d'édition est Paris.

1. G. Pontiggia, « Classiques et anniversaires » (1984), repris dans *Le Jardin des Hespérides*, trad. F. Bouchard, José Corti, 1996, p. 168.

mémorielle a de quoi laisser perplexe. Faut-il croire que, dépourvues de tout autre argument, nos préférences et nos fidélités ne puissent plus s'en remettre qu'à la triste infaillibilité des calendriers? Que, faute d'autre motif, nous récitons désormais nos admirations sous la dictée d'un ordre strictement chronologique? L'*ordre*, le mot dit bien la chose : les dates ont comme force de loi, et nul n'est censé ignorer les dates. Comme toute forme d'objectivité, la perfusion calendaire n'est bien sûr pas sans mérite, mais elle figure une fidélité presque désincarnée à force de perfection. La mémoire collective a certes ses faiblesses, et l'on sait bien que, d'amnésie en hypermnésie, ses entêtements doivent souvent peu au hasard. C'est si vrai qu'on ne saurait nier les réels services rendus par ces piqûres de rappel annuelles. Mais le sentiment de malaise ne se dissipe pas à si bon compte, et il n'est pas certain qu'il faille se réjouir de l'apparente incongruité d'une mémoire hors saison (soit chronologiquement non motivée). Que l'énergie mémorielle soit canalisée au point que l'initiative fasse place à l'injonction, il n'en a d'ailleurs pas fallu davantage à quelques esprits acérés pour démasquer la bizarrerie d'une relation sèchement arithmétique au passé. Dans un texte jubilatoire, Giorgio Manganelli recommandait déjà, il y a près de trente ans, la pratique assidue de la « décommémoration² ». Que dirait-il aujourd'hui? En sous-traitant nos souvenirs à une béquille calendaire bientôt devenue prothèse, nous formerions un cortège en pilotage automatique. Dans cette mémoire impeccable et glacée, dénuée du moindre risque comme d'un quelconque engagement, on chercherait en vain l'empreinte d'un désir, l'empire chronologique recyclant la chair mémorielle dans l'impersonnalité d'un exercice scolaire. Plus d'heureux contretemps ni de souvenirs buissonniers, pas même la trace d'une volonté. Seulement la sonnerie de rendez-vous obligatoires.

Jadis et naguère

Cette mécanisation du souvenir trahit avant tout la hantise de l'oubli. Quand tout va trop vite, le recours aux dates reste encore la meilleure parade pour conjurer la peur de l'amnésie. Plus que d'un auteur ou d'une œuvre, on se souvient d'abord de ne pas oublier. Au risque, pourtant, de ne plus savoir motiver notre mémoire. De ce point de vue, un détour par le XIX^e siècle naissant se révèle instructif. Car nous ne sommes pas les premiers, et l'accélération de l'histoire a elle-même une histoire. Soumis bien avant nous au sentiment de la perte, de l'éloignement toujours plus rapide d'un passé toujours plus récent, les hommes du

2. G. Manganelli, *Le Bruit subtil de la prose*, trad. D. Férault, Le Promeneur, 1997, p. 177 sqq.

premier XIX^e siècle ont eu à domestiquer cette même angoisse de l'effacement. La résonance actuelle des décennies postrévolutionnaires est d'ailleurs aisément perceptible. Tout porte à voir dans ces époques deux sœurs en inquiétude. Certes, le point de vue de l'avenir n'est plus le nôtre aujourd'hui, quand c'est le plus souvent en son nom que s'opérait, il y a deux siècles, l'éroussement du passé comme instance autoritaire. Tandis que le tribunal de l'histoire déménageait de l'amont vers l'aval, nous n'avons de cesse d'enraciner nos verdicts dans le sol, souvent bien meuble, de notre seul présent. En dépit de ces réserves, l'analogie des deux conjonctures n'en reste pas moins frappante. Dans le sillage d'un sentiment d'accélération commun aux tournants des XVIII^e et XIX^e siècles d'une part, des XX^e et XXI^e siècles d'autre part, la fragilisation d'autorités longtemps consacrées forme, par exemple, un abcès commun de crispation polémique. De fait, on ne compte plus aujourd'hui les contributions sur le statut des modèles hérités et les conditions de leur reconduction au présent : que transmettre, sous quelles formes et surtout dans quel but³ ? Sous les dehors d'une banale époque de transition (catégorie commodément expéditive mais pour le moins superficielle), le début du XIX^e siècle débattait de questions similaires aux nôtres, mais sous des configurations assez différentes pour que nous ayons beaucoup à en apprendre.

Postulant que « la réflexion de maintenant sur la manière dont on goûtait naguère l'art de jadis est instructive du point de vue à la fois de jadis, de naguère et de maintenant⁴ », cet ouvrage propose une réflexion sur la manière dont on goûtait *naguère*, en l'occurrence à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, la littérature d'un *jadis* ici limité au « siècle de Louis XIV ». Il souhaite contribuer à éclairer, même indirectement, certaines des impasses où s'enferme aujourd'hui la mémoire hexagonale des classiques. Dans le paysage contemporain, leur situation menace en effet de se réduire à deux possibilités symétriques, mais également insatisfaisantes. D'un côté, l'oubli pur et simple, voire une ignorance décomplexée et comme fière d'elle-même : à quoi bon lire (et faire lire) ces auteurs poudrés et perruqués ? Au moins à l'étranger, on a encore tendance à idéaliser l'importance symbolique du corpus classique dans la France contemporaine⁵. Plusieurs épisodes récents font douter que la maîtrise du canon soit, de nos jours encore, requise pour accéder à un niveau significatif de responsabilité. La récente disgrâce présidentielle de la prin-

3. Voir les réflexions sans complaisance de H. Merlin-Kajman, « Peut-on sauver ce qu'on a détruit ? La transmission de la littérature », *Le Débat*, n° 159, 2010, p. 80-94.

4. A. Compagnon, « Le mauvais œil de l'historien », *Critique*, n° 589-590, 1996, p. 477.

5. H.-U. Gumbrecht, « Warum wir Klassiker brauchen », *Zeitschrift für Ideengeschichte*, 2010-4, p. 119-120.

cesse de Clèves ou le comique involontaire d'un secrétaire d'État confiant son amour d'un livre aussi canonique que *Zadig et Voltaire* (de Rousseau ?) révèlent au moins, pour le dire en termes mesurés, quelques failles dans le dispositif classique. D'un autre côté, on observe un resserrement crispé autour d'une littérature de plus en plus sanctuarisée. Par-delà leurs divergences, ces postures tracent deux figures finalement complémentaires d'un même oubli de l'histoire. Faut-il vraiment se résoudre à voir la référence classique soit vouée au mépris, soit confisquée par quelques gardiens du temple souvent moins audacieux que leurs idoles ? À qui veut déjouer cette alternative ruineuse, le tournant des années postrévolutionnaires offre un terrain d'enquête idéal. Dans la longue trajectoire posthume du « siècle de Louis XIV », la séquence menant de Thermidor au seuil des années 1820 concentre au plus haut point les problèmes à la fois politiques et historiographiques soulevés par cette fortune au long cours. Elle nous fait encore signe aujourd'hui, et même doublement : d'une part, parce qu'elle donne à penser le précédent spectaculaire d'une crise affectant ce qu'on n'appelait pas encore « régime d'historicité » ; d'autre part, en raison de la saturation symbolique propre au « siècle de Louis XIV » comme lieu de mémoire national, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas encore pacifié. Ces deux points appellent plusieurs précisions liminaires.

Mémoire et accélération

La conjoncture postrévolutionnaire est avant tout marquée par ce sentiment d'accélération qui rythme aujourd'hui notre quotidien comme une nouvelle routine. En tant que tel, le thème de l'accélération « se transforme en diagnostic général de l'époque à partir du début du XIX^e siècle⁶ ». C'est bien sûr le cas dans l'ordre politique, où l'enchaînement des événements et des régimes fait se succéder en quelques années ce qui, jusqu'alors, ne s'articulait qu'à l'échelle des millénaires. On considère en 1804 que « dix siècles se sont donc écoulés pendant ces dix années calamiteuses⁷ ! » Consignée dans d'innombrables témoignages, la distorsion de l'expérience temporelle constitue alors un lieu commun de la réflexion historique. Il s'agit d'un phénomène structurel qui ne se limite en rien à la réforme calendaire mise en œuvre par la Convention. S'il se projette idéalement dans l'institution calendaire, l'imaginaire de la rupture est en effet loin de s'y réduire. C'est que « le temps ouvert par la Révolu-

6. A. Escudier, « Le sentiment d'accélération de l'histoire moderne : éléments pour une histoire », *Esprit*, n° 345, 2008, p. 172.

7. B. Fonvielle, *Essais historiques, critiques, apologétiques et économique-politiques sur l'état de la France au 14 juillet 1804*, Bray, 1804, p. 104.

tion paraît nouveau, non seulement par sa scansion, mais presque par sa texture⁸». Cette refondation provoque et entretient une scission temporelle que certains théoriciens du XX^e siècle nommeront, à la suite de Wilhelm Pinder, la «simultanéité des non contemporains». L'expression désigne le décrochage en vertu duquel des individus vivant au même moment ne s'inscrivent pourtant pas dans une temporalité commune. Au seuil de la Restauration, le jeune Guizot analysera lucidement cette mutation. Contrairement aux temps de stabilité, où «le présent ressemble au passé⁹», l'ère nouvelle doit sa naissance à l'un de ces événements «qui creusent entre des générations presque contemporaines un abîme immense, et rejettent bien loin dans la nuit des temps un passé qui vient à peine de finir». Qu'il s'exprime sous la forme du constat incrédule, de la revendication véhémement ou du soupir nostalgique, le sentiment d'une singularité sans exemple accompagne de fait l'entrée dans le XIX^e siècle. Rien ne l'illustre mieux que l'échec avoué de Chateaubriand dans son *Essai sur les Révolutions* de 1797. Impulsée par la conviction «*qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil*¹⁰», cette œuvre de jeunesse adoptait une démarche analogique. Encore banale à la fin du XVIII^e siècle, pareille méthode ne tarde cependant pas à révéler ses limites. Les incessants retournements de situation ayant érigé l'imprévisible en seule loi du devenir, le futur même proche devient indéchiffrable. L'opacité d'un avenir ouvert aux hasards de l'expérimentation ratifie l'obsolescence du passé comme catégorie de l'intelligence historique: le miroir des temps se brise, les annales de l'histoire universelle ne promettent aucun secours d'intelligibilité en vue d'orienter l'action présente. Cette prise de conscience d'une irréductibilité des temps nouveaux imprégnera les commentaires greffés en 1826 sur le texte de 1797 et dans lesquels Chateaubriand dramatisera son deuil d'une temporalité historique homogène¹¹.

Il y a donc «du nouveau sous le soleil». Et c'est à l'ombre de cette nouveauté que l'actualité des classiques devient problématique. Il est vrai que la caducité des modèles d'intelligibilité se vérifie sur un plan d'abord social et politique, mais aucune loi d'exception n'épargne aux œuvres littéraires les conséquences de ce dérèglement temporel. Si les écrivains du «siècle de Louis XIV» ne sont pas démonétisés du jour au lendemain,

8. M. Ozouf, *La Fête révolutionnaire. 1789-1799*, Gallimard, 1976, p. 263.

9. F. Guizot, *Essai sur l'histoire et l'état actuel de l'instruction publique en France*, Maradan, 1816, p. 129-130.

10. F.-R. de Chateaubriand, *Essai sur les Révolutions. Génie du christianisme*, Éd. M. Regard, Gallimard, 1978, p. 15.

11. R. Koselleck, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques* (1979), trad. J. et M.-C. Hooek, Éd. EHESS, 1990, p. 52. Voir aussi F. Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Le Seuil, 2003, p. 77 sqq.

leur valeur doit néanmoins être repensée, examinée à l'aune de critères renouvelés. Nécessité qui tient à la nature même des titres de gloire qui avaient jusqu'alors assuré leur rayonnement. La consécration des classiques reposait, en effet, sur des catégories directement touchées par la régénération révolutionnaire du temps historique. Selon une conception déjà ancienne au tournant du siècle, leurs œuvres étaient créditées d'une faculté inentamée d'adresse au présent. Soustraites aux lois de la pesanteur temporelle, modèles achevés d'une contemporanéité non simultanée (pour inverser la formule de Pinder), elles s'inscrivaient à l'horizon d'un éternel présent. Cette entorse aux lois du vieillissement conditionnait le grand récit célébrant la proverbiale intemporalité des classiques. Mais quelle peut bien être la formule de cette contemporanéité supposée universelle, quand c'est la notion même de contemporanéité qui se brouille ? Pour le dire autrement : quelles sont les conditions de possibilité de l'immortalité littéraire quand le temps historique sort de ses gonds ? Et dans quelle mesure le « siècle de Louis XIV » parle-t-il encore aux contemporains, quand le régime traditionnel de l'*historia magistra vitae* laisse place à des perspectives plus volontiers futurocentrées ?

L'avènement des temps nouveaux rejoue les conditions d'un dialogue avec le passé. L'émergence d'une relation patrimoniale aux œuvres anciennes est l'un des signes majeurs de cette reconfiguration. Le geste patrimonial ne garantit cependant pas l'intégrité des objets conservés, et ses ambiguïtés ont d'ailleurs vite été pointées du doigt. Visiteur frustré du Musée des Monuments français, Louis-Sébastien Mercier discerne par exemple dans la remise en ordre muséale le travail d'une « Clasicomanie¹² » aveugle et contre-productive. Sa scénographie trop sage conférerait même au musée d'Alexandre Lenoir « l'aspect d'un cimetière¹³ ». Les témoignages des siècles passés s'y trouvent pris en otage d'une mise en scène à ce point étrangère à leur conception première qu'ils s'en trouvent comme frappés de mutisme. Comme d'autres au même moment, Mercier déplore que la pérennisation se paie d'une pure et simple neutralisation. Que l'intervention patrimoniale immortalise et pétrifie d'un seul et même mouvement, Musil le suggérera à sa manière en prêtant aux monuments du souvenir la lourdeur des pierres tombales... Mais dès le tournant du XIX^e siècle, le problème est ouvertement posé des conditions sous lesquelles un passé activement conservé demeure audible au présent. Or l'hypothèque patrimoniale n'épargne aucunement l'héritage littéraire. Lui aussi s'expose aux éventuels effets secondaires d'une

12. L.-S. Mercier, *Le Nouveau Paris*, Éd. J.-C. Bonnet, Mercure de France, 1994, p. 948.

13. *Ibid.*, p. 951.

prise en charge officiellement bienveillante : d'un côté, il convient d'entretenir la mémoire des classiques, ne serait-ce que pour refermer l'ère du soupçon révolutionnaire et manifester ainsi le renouement des temps ; de l'autre, leur ressaisissement sous la rubrique du patrimoine national les soumet au risque d'un assagissement forcé. Il implique leur mise en récit, voire leur mise en scène et l'imposition d'une signification parfois inattendue... Versant littéraire du paradoxe muséal, la patrimonialisation du « siècle de Louis XIV » n'est donc pas synonyme d'une consécration transparente. Elle commande une remise en jeu et un enrobage à la fois des textes et des biographies d'écrivains canoniques. Oscillant entre les écueils de l'obsolescence et de la neutralisation, la référence classique s'accommode ainsi d'une toilette nationale censée favoriser son acclimatation aux temps nouveaux. Habillages, conditionnements, appareils : autant d'alentours où l'usage filtre ses objets pour mieux les réinventer.

La densité problématique du XVII^e siècle comme lieu de mémoire national justifierait une enquête conduite jusqu'à nos jours. On choisit de s'en tenir ici au tournant des années 1820. Une fois franchie cette limite, la mémoire du « siècle de Louis XIV » est interceptée et bientôt étouffée par la mêlée de la querelle romantique. Il a semblé au contraire préférable de ne pas enfermer son histoire dans l'alternative appauvrissante des détracteurs et des partisans. Entre Thermidor et le tournant des années 1820, la référence publique au « siècle de Louis XIV » ne se laisse pas réduire au jeu des éloges et des critiques. On sait l'aimantation exercée par la bataille romantique sur l'historiographie de la période, mais on perdrait beaucoup à rétroprojeter cette ombre exclusive sur le tableau des premières années du siècle. Au lieu d'organiser notre propos autour d'un clivage dont Giraudoux percevait déjà les faux-semblants¹⁴, on tâchera d'interpréter la langue du souvenir sans lui imposer la grammaire mémorielle des années 1820. Pour ce faire, on examinera de préférence les fractures internes au camp habituellement désigné sous la rubrique « classique ». Car il y a bien des manières de mentionner le « siècle de Louis XIV » et les horizons ouverts par cette expression sont loin de fusionner. En conséquence, la question sera moins de fixer les parts respectives du dénigrement et de l'éloge, que de sérier et confronter les usages en contexte de la référence aux classiques. Ceux-ci alimentent ce qu'on pourrait appeler un consensus conflictuel : consensus sur leur valeur littéraire ; conflit sur leurs usages légitimes au présent. Le XIX^e siècle naissant est cette période où des palmarès en apparence fédérateurs s'autorisent en effet d'argumentaires violemment contradictoires. Des corpus parfois identiques s'y inscrivent à

14. J. Giraudoux, « De siècle à siècle. Conférence prononcée à l'occasion du centenaire de *Hernani* » (1930), repris dans *Littérature*, Grasset, 1941, p. 212-213.

l'horizon d'agendas politiques inconciliables. Ils forment le chaînon souvent décisif de grands récits aux conclusions pour le moins dissonantes. Près de deux siècles plus tard, il est bien temps de travailler à reconstituer le spectre des virtualités enfouies dans l'expression « siècle de Louis XIV » avant sa pétrification comme repoussoir commode de la relève romantique.

Un carrefour de la mémoire nationale

L'historiographie du XVII^e siècle demeure, aujourd'hui encore, un des laboratoires identitaires de la France. Laboratoire aux allures de champ de bataille, si l'on en juge par la vigueur des polémiques dont la périodisation et l'interprétation de cette époque font l'objet. On dénonçait récemment encore les tentatives récurrentes d'« enrégimenter le XVII^e siècle dans les idéologies régressives célébrant la force brute, la valeur intrinsèque de la contrainte et de la répression du désir¹⁵ ». D'une manière générale, les principales dissensions portent aujourd'hui sur la consistance et la portée historique du mouvement (dit) libertin. On aurait tort de ne voir là que poussièreuses querelles d'érudits. La virulence des échanges est en réalité proportionnelle au degré d'idéalisation d'un XVII^e siècle français longtemps résumé à l'épanouissement d'un classicisme « fonctionnant non seulement comme sommet culturel et littéraire, mais aussi comme partie essentielle de l'identité nationale¹⁶ ». Au seuil du XIX^e siècle, les lignes de fractures ne sont pas moins profondes qu'aujourd'hui, mais ce n'est pas l'interprétation des libertins qui est alors en cause. La redécouverte de « quelques quartiers mal famés du Grand Siècle¹⁷ » n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour. Quand le critique Louis-Simon Auger rappelle l'existence de livres impies imprimés avec privilège royal, il s'emploie bien sûr à corriger une représentation simpliste du XVII^e siècle, mais sa démarche, outre qu'elle demeure exceptionnelle, ne vise pas le moins du monde à réhabiliter les ouvrages en question¹⁸. Gardons-nous donc de l'anachronisme : à l'époque qui nous retient, les assises du Panthéon national ne sont pas suffisamment consolidées pour que l'on songe à ériger un contre-Panthéon. Mais qu'à cela ne tienne : l'oubli majoritaire

15. Ch. Jouhaud, *Sauver le Grand-Siècle ? Présence et transmission du passé*, Le Seuil, 2007, p. 131.

16. H. Stenzel, « Un lieu de mémoire français en danger : libertinage et "siècle classique" », *Romanische Forschungen*, 2009-2, p. 207. Voir J.-P. Cavaillé, « Historiographie : l'envers du Grand Siècle » (2002), repris dans *Postures libertines. La culture des esprits forts*, Toulouse, Anacharsis, 2011, p. 19-60.

17. M. Jeanneret, *Éros rebelle. Littérature et dissidence à l'âge classique*, Le Seuil, 2003, p. 20.

18. L.-S. Auger, *Mélanges philosophiques et littéraires*, Ladvoat, 1828, t. 1, p. 462.

d'un XVII^e siècle non classique ne désamorce en rien le potentiel explosif de ce qui ressemble déjà à un totem national.

Ce potentiel apparaît à la lumière d'un double constat : dans l'espace public postrévolutionnaire, le « siècle de Louis XIV » se révèle à la fois omniprésent et insituable. Son omniprésence est d'abord évidente sur un plan éditorial. Comme le remarque alors un rédacteur du *Journal des débats*, « jamais [...] on n'a réimprimé tant d'anciens ouvrages, et jamais les libraires n'ont été plus riches¹⁹ ». Depuis les travaux de Martin Lyons, on mesure mieux la prééminence du « siècle de Louis XIV » dans la politique éditoriale du temps. Jusqu'à cette utile mise au point, le vacarme des querelles littéraires avait longtemps occulté le maintien de la suprématie classique dans les habitudes de lecture du grand public. Survalorisé par la postérité, le romantisme ne représenterait en fait que « la crête fugitive d'une vague sur un océan de classicisme et de catholicisme²⁰ ». « Les presses de la capitale, se souviendra plus tard le comte de Molé, ne pouvaient suffire aux nouvelles éditions de tous les auteurs du siècle de Louis XIV²¹ ». Des tirages de luxe aux éditions populaires, les classiques sont partout et à tous les prix. En 1812, Didot inaugure une belle et onéreuse « Collection des meilleurs ouvrages de la langue française » qui s'adresse, en premier lieu, « aux amateurs de l'art typographique ou d'éditions soignées et correctes ». Pour n'exclure *a priori* aucune classe de lecteurs, chaque titre est imprimé sur trois papiers d'inégale qualité. D'où une gamme de prix assez large : il en coûte entre 9 et 30 francs pour acquérir les *Caractères* de La Bruyère. Racine (entre 22,50 et 75 francs) et Boileau (entre 13,50 et 45 francs) ne sont pas si facilement accessibles, pas plus que Voltaire, dont les quatre volumes du *Siècle de Louis XIV* exigeront entre 18 et 60 francs en 1820. L'actualité des classiques ne s'épuise cependant pas à cette panthéonisation de papier. Pendant que Didot cible un public peu nombreux (le tirage moyen est de 1 250 exemplaires) et soucieux, selon toute vraisemblance, d'afficher une certaine aisance, de nombreux éditeurs fournissent à des prix beaucoup plus abordables (entre 1 et 5 francs) des éditions moins soignées, mais beaucoup plus souvent réimprimées. La multiplication des éditions dites stéréotypes favorise par exemple une circulation permanente des grands textes. Ces rééditions massives expliquent à leur tour l'omniprésence des classiques dans le discours critique. Il n'est de fait pas une livraison de périodique qui ne consacre de longs articles à cette avalanche éditoriale. Chacun y va

19. *Journal des débats*, 10 janvier 1819, p. 3.

20. M. Lyons, *Le Triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle*, Promodis-Cercle de la Librairie, 1987, p. 104.

21. Cité par N. Savariau, *Louis de Fontanes : Belles-lettres et enseignement de la fin de l'Ancien Régime à l'Empire*, Oxford, Voltaire Foundation, 2002, p. 305.

de sa chronique sur Molière, de son feuilleton sur Racine, autant de commentaires qui viennent s'ajouter aux remarques déjà abondantes dont les rééditions sont elles-mêmes souvent dotées. Le canon hérité du XVIII^e siècle (et souvent du XVII^e siècle lui-même) s'accompagne ainsi d'une escorte toujours plus nombreuse. En 1807, la parution des *Œuvres complètes* de Racine commentées par La Harpe offre au jeune Guizot l'occasion de pointer la vertigineuse sédimentation des appareils critiques : « on a dit que c'était un commentaire à la cinquième génération : en effet M. de La Harpe a moins commenté Racine que son commentateur Luneau de Boisgermain, qui lui-même avait commenté Louis Racine, lequel commentait souvent l'abbé d'Olivet²². » Cette conversation infinie signale l'hypertrophie d'une masse critique bientôt sur le point de s'autonomiser. Continuellement attisée, la guerre des gloses reléguerait presque au second plan l'œuvre originale. S'apprêtant à recenser le même ouvrage, le critique Ginguené glisse d'ailleurs une remarque qui s'appliquerait sans peine à toute la période : « j'interviendrais ici l'ordre naturel, et commencerais par le commentaire pour finir par l'auteur commenté²³. » Et c'est bien la surenchère qui l'emporte, la plupart des exégètes expliquant à longueur de pages en quoi les chefs-d'œuvre se passent d'explication... Or cette surenchère suscite, dès le tournant du siècle, une perplexité de plus en plus perceptible. D'aucuns jugent en effet dévorante l'ombre critique dont est précédé le « siècle de Louis XIV ». En 1801, quand le critique et dramaturge Palissot donne une édition de Corneille conçue comme un correctif apporté aux *Commentaires* de Voltaire, le *Journal de Paris* ne dissimule pas son malaise face à l'inflation galopante des discours secondaires : « si un nouvel éditeur, avec les mêmes droits à l'estime, publiait les *Œuvres* de Corneille avec le *Commentaire* de Voltaire, les réflexions critiques du C^{en} Palissot & les observations qu'il se permettrait de faire & sur le *Commentaire* & sur les *Réflexions critiques*, que résulterait-il de cette triple opposition ? La nécessité d'un quatrième *Commentaire*, & cela peut aller loin²⁴. » Cela va loin, en effet, et ne se limite pas aux seuls cas de Corneille et Racine. En 1806, la banalisation des barrages dressés sur le chemin des œuvres exaspère un journaliste qui avoue ne pas du tout sentir « la nécessité de ce ramas d'avertissements, de sommaires, de préfaces, de citations et d'éloges qu'il faut franchir avant d'arriver à Mad. de Sévigné²⁵ ». De la lecture des classiques comme course d'obstacles. Ainsi le manteau de la postérité précède-t-il déjà la peau du

22. F. Guizot, « Tableau philosophique et littéraire de l'an 1807 », *Archives littéraires de l'Europe...*, t. 17, janvier 1808, p. 396.

23. *Mercure de France*, 21 mai 1808, p. 360.

24. *Journal de Paris*, 2 octobre 1801, p. 58-59.

25. *Mercure de France*, 28 juin 1806, p. 586.

corpus classique. On connaît les proportions prises depuis lors par ce phénomène²⁶.

Les morts vont vite

Omniprésent dans la presse autant qu'en librairie, le «siècle de Louis XIV» se distingue néanmoins par son caractère insituable. De cette difficulté durable à situer les classiques (et donc à se situer par rapport à eux), on trouve un bon indice dans les déménagements imposés aux dépouilles des écrivains consacrés. Sur un plan certes symbolique, rien ne dit mieux la mobilité de cette référence toujours au travail que le grand dérangement qui frappe alors les tombeaux. Tout se passe comme si la désorientation du présent jetait les morts sur les routes. Lue sous cet angle, l'épopée *post mortem* des classiques reproduit les balbutiements d'une identité collective encore sans ancrage et comme en quête d'elle-même. Ouvrons *L'Ami des lois* en août 1797 : «deux cercueils en bois de chêne renferment les cendres de Molière et de La Fontaine et sont déposés dans le corps de garde de la section de Brutus. Il serait convenable de donner à ces deux hommes célèbres une sépulture plus honorable²⁷.» C'est le début d'un chemin de gloire plutôt accidenté. Dès l'automne 1798, «considérant que le respect pour les grands hommes est une des vertus d'un peuple libre et éclairé, et que les honneurs qu'on leur rend après leur mort sont le plus sûr moyen d'exciter et d'entretenir une noble émulation», un arrêté officiel du département de la Seine décide le transfert des cendres respectives de Molière et La Fontaine à l'École centrale du Panthéon et à celle des Quatre-Nations²⁸. Dans son rapport au ministère de l'Intérieur, le commissaire du Directoire Dupin défend la conviction «que des restes aussi précieux [sont] une *propriété publique*, dont un acquéreur de domaines ne pouvait disposer²⁹». Si la légitimité de cette appropriation publique paraît faire consensus, un point reste en suspens : quel est le lieu de cette mémoire ? Le problème n'est pas simplement géographique. Sur un plan plus symbolique, il soulève la question du site le plus à même de donner corps au projet d'une culture nationale fédératrice. De ce point de vue, le choix des Écoles centrales comporte le risque d'un certain éparpillement, quand il conviendrait au contraire de

26. M. Zink (dir.), *L'Œuvre et son ombre. Que peut la littérature secondaire?*, Fallois, 2002.

27. Cité par A. Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, Cerf, Noblet et Quantin, t. 4, 1900, p. 292.

28. *Ibid.*, t. 5, 1902, p. 150.

29. *Ibid.*, p. 170, je souligne.

regrouper les grands ancêtres pour mieux fédérer les vivants au pied d'un autel national tant bien que mal unifié. Tel sera bien le projet d'Alexandre Lenoir. Molière et La Fontaine suivent donc le mouvement et emménagent dans son Musée des Monuments français au printemps 1799. Est-ce pour autant la fin de l'errance ? Quelques jours plus tard, *Le Publiciste* en appelle déjà au remplacement de ces cénotaphes provisoires par « des tombeaux définitifs », dont la place toute trouvée serait aux Champs-Élysées³⁰.

Même amputée de ses développements ultérieurs, la chronique de ces voyages posthumes se révèle instructive. Car ce n'est pas tant l'élection des grands hommes (dont l'effectif, s'il reste ouvert, ne réserve toutefois pas de surprise majeure) que leur greffe sur la France révolutionnée qui pose alors problème. N'est-il pas frappant qu'en dépit d'une motivation inchangée, il ait paru si délicat de s'entendre sur « le genre de tombeau qu'il convient de leur ériger » (pour citer l'arrêté officiel mentionné à l'instant) ? En réalité, l'hésitation dont témoigne « ce remue-ménage d'ossements³¹ » trahit une incertitude plus profonde quant à la fonction même que la référence classique doit remplir au présent. Signe d'un véritable embarras du choix, la difficile mise en site de cette mémoire impose l'analyse d'une circulation, la mise au jour d'une pluralité concurrentielle d'assignations et d'interprétations, beaucoup plus que la recherche d'un lieu de mémoire classique.

Au nom des classiques

Comment penser l'actualité d'une référence à la fois massive et mouvante ? En premier lieu, on se gardera de conclure, sur la seule foi d'une présence débordante, à une quelconque influence du second XVII^e siècle sur le XIX^e siècle. Pour le dire d'un mot, « présence n'est pas influence³² ». À la recherche d'hypothétiques filiations, on préférera un questionnement plus pragmatique. Il s'agira ici d'entendre ce que le premier XIX^e siècle *fait dire* au « siècle de Louis XIV », d'éclairer la diversité (et souvent la concurrence) de schémas interprétatifs et de modes d'actualisation dont l'ensemble foisonnant fournit moins la preuve d'une quelconque permanence des classiques qu'il ne compose la chronique accidentée de leurs usages publics. En ce sens, c'est bien le passé *du* XIX^e siècle qui nous occupe

30. *Ibid.*, p. 489.

31. O. Fellows, « Molière à la fin du Siècle des Lumières », dans W. H. Barber *et alii*, *The Age of the Enlightenment*, Édimbourg et Londres, Oliver & Boyd, 1967, p. 330-349.

32. A. Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, Lille, ANRT, 1974, t. 2, p. 755.

Les classiques ont-ils vieilli ?	244
Le deuil de l'immortel	246
La leçon de Ballanche.....	249

Quatrième partie
Au-delà de l'histoire

Chapitre 10. <i>La nationalisation du « siècle de Louis XIV »</i>	259
Des Belles-Lettres aux bonnes œuvres.....	260
La hiérarchisation des formes de célébration	265
Corneille scénariste du XIX ^e siècle	269
Le véritable Saint Rotrou	272
Le prix de l'exemplarité	278
Chapitre 11. <i>Portrait du classique en moraliste sacré</i>	287
L'invention des deux cultures	288
« Le Père La Bruyère »	295
Le repoussoir des <i>Maximes</i>	302
Le moraliste définitif.....	311
Chapitre 12. <i>Que faire du Siècle de Louis XIV ?</i>	323
Voltaire serviteur de deux maîtres	323
<i>Le Siècle de Louis XIV</i> ou comment s'en débarrasser ?.....	328
Voltaire rattrapé par Bossuet	331
Conclusion	337
Orientation bibliographique	347
Index	373

Retrouvez tous les ouvrages de CNRS Éditions
sur notre site

www.cnrseditions.fr